



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-huitième session

Rome, 25 novembre 2009

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM

1. En application de la Résolution 6/99 adoptée par la Conférence de la FAO à sa trentième session le 13 novembre 1999, le Conseil est appelé à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans.
2. Aux fins de cette élection, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E), qui figurent sur la page web du Conseil de la FAO à la rubrique « autres documents »: http://www.fao.org/unfao/bodies/council/cl138/Index_fr.htm.
3. Le Conseil sera donc appelé à élire six membres, pour un mandat expirant le lundi 31 décembre 2012, pour remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2009, à savoir la Zambie (liste A), le Pakistan et les Philippines (liste B), le Pérou (liste C) et les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique (liste D).
4. Les membres sortants sont rééligibles.
5. Un formulaire de proposition de candidature figure en annexe. La date limite de dépôt des propositions de candidatures auprès de la Secrétaire générale de la Conférence et du Conseil est fixée **au vendredi 20 novembre 2009 à 12 heures**.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2009	États-Unis d'Amérique (D) Pakistan (B) Pays-Bas (D) Pérou (C) Philippines (B) Zambie (A)	Belgique (D) ¹ Cap-Vert (A) Fédération de Russie (E) Inde (B) République islamique d'Iran (B) Suède (D)
31 décembre 2010	Allemagne (D) Canada (D) Guinée (A) Haïti (C) Koweït (B) République dém. du Congo (A)	Australie (D) Burundi (A) Cuba (C) Norvège (D) Soudan (A) Thaïlande (B)
31 décembre 2011	Brésil (C) ² Colombie (C) Danemark (D) Égypte (A) Slovénie (E) Suisse (D)	Angola (A) Chine (B) Guatemala (C) Japon (D) République tchèque (E) Royaume-Uni (D)
31 décembre 2012		Burkina Faso (A) Fédération de Russie (E) France (D) Inde (B) Luxembourg (D) République islamique d'Iran (B)

¹ La Belgique a remplacé la Nouvelle-Zélande le 1^{er} janvier 2008.

² Ce siège est affecté par roulement aux États des listes A, B et C comme suit: Liste A (2000-2002), Liste B (2003-2005), Liste A (2006-2008) et Liste C (2009-2011).

ANNEXE**MODÈLE DE PROPOSITION DE CANDIDATURE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM**

À présenter avant le vendredi 20 novembre 2009, 12 heures

à la: Secrétaire générale de la Conférence et du Conseil Date:
Bureau B-202

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

Propose la candidature de sur la liste^{1/}

pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat
allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(signature)

Titre:

accepte cette proposition de candidature.

^{1/} Indiquer A, B, C ou D, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2010-2012 sont les suivants:
Un siège sur la liste A, deux sièges sur la liste B, un siège sur la liste C et deux sièges sur la liste D.
Aucun siège n'est à pourvoir sur la liste E pour la période 2010-2012.